Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260924-DB_238_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 24 septembre 2026

Délibération DB-238-2026

Objet : Espace Info Habitat - Signature de l'avenant n°1 à la convention de Pacte Territorial – France Rénov' de Saint-Brieuc Armor Agglomération (2025-2029)

L'an 2026 le 24 septembre à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Nathan GUINARD.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Victor BONNOT, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Hugues LESAGE, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Laurence ANDRE, Marina ANDRE, Loïc BARBOT, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Adil BOUKLATA, Patricia BRIAND-FALLER, Violaine CATHELIER, Olivier COLLIOU, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Stéphane FAVRAIS, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Laurent GUEGAN, Karine GUGUEN, Hervé GUIHARD, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Isabelle IMBERT, Christian JOLLY, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Catherine LEMAITRE, Raphaël LE MEHAUTE, Sandra LE MEUR, Laurent LUTSE, Laurence MAHE, Carine MEROT, Olivier MEROT, Jean Charles MINIER, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Catherine PERICHON, Marc PICQUETTE, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Pascal PRIDO, Christian RANNO, Alain RAULT, Guillaume REBILLARD, Marie-hélène REGNIER, Pascale RIMAURO, Robert ROLANDO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Thibaut GUIGNARD pouvoir à Stéphane BRIEND, Stéphanie BILLON pouvoir à Caroline DANIEL, Michelle HAICAULT pouvoir à Olivier COLLIOU, Marie PASCO pouvoir à Thierry SIMELIERE, Michel PETRA pouvoir à Laurence MAHE, David TOLLEMER pouvoir à Olivier MEROT,

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de présents : 65
Nombre de votants : 71

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260924-DB_238_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 24 septembre 2026

Délibération DB-238-2026

Rapporteur : Madame Sylvie GUIGNARD

Objet : Espace Info Habitat - Signature de l'avenant n°1 à la convention de Pacte Territorial – France Rénov' de Saint-Brieuc Armor Agglomération (2025-2029)

EXPOSE DES MOTIFS

1) Le contexte

Par délibération en date du 13 mars 2025 et du 27 novembre 2025, Saint-Brieuc Armor Agglomération a approuvé la convention de Pacte Territorial et son volet accompagnement, pour la période 2025-2029.
Elle est signée avec l'Agence Nationale pour l'Habitat (ANAH) pour obtenir un co-financement à notre Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH), l'« Espace Info Habitat » sous contre-partie d'offres de services et d'objectifs à réaliser.

En 2025, le bilan de la 1ère année du Pacte Territorial est encourageant malgré les nombreuses instabilités et incertitudes (fermeture du guichet Anah, évolution des conditions d'aides, délais d'instruction rallongés, multiplication des fraudes...).

2) Objet de l'avenant

Au vu des réalités constatées en 2025 et tenant compte des nouvelles règles de financement de l'ANAH, il est proposé, par le biais de cet avenant, d'adapter les objectifs opérationnels, les aides aux travaux et, les modalités de financement d'ingénierie de notre service public, l'Espace Info Habitat.

3) Evolution des objectifs quantitatifs de la convention et des engagements financiers :

a) Evolution des objectifs quantitatifs de la convention :

L'avenant n°1 prévoit :

- le maintien de l'objectif des 2 200 actes d'informations par an (volet 1 du service) ;
- le maintien de l'objectif des 1 000 actes de conseils par an (volet 2 du service) ;
- l'augmentation de + 114 accompagnements aux travaux (+ 120 sur le volet adaptation ; - 6 logements locatifs conventionnés ANAH) ;

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260924-DB_238_2026-DE

	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Volet 1 : Nombre de ménages effectuant une demande d'information (obligatoire)	**2200**	**2200**	**2200**	**2200**	**2200**	**11000**
Volet 2 : Nombre de ménages bénéficiant d'un conseil personnalisé (obligatoire)	**1000**	**1000**	**1000**	**1000**	**1000**	**5000**
Volet 3 : Accompagnement des ménages	**NC**	**350 → 374**	**344 → 374**	**344 → 374**	**344 → 374**	**1382 → 1496**
Dont Propriétaires Occupants	**NC**	**322 → 352**	**322 → 352**	**322 → 352**	**322 → 352**	**1288 → 1408**
- pour des travaux énergétiques	NC	180	180	180	180	720
- pour des travaux d'adaptation	NC	140 → 170	140 → 170	140 → 170	140 → 170	560 → 680
- pour des travaux de lutte contre l'habitat dégradé	NC	2	2	2	2	8
Dont Propriétaires Bailleurs	**NC**	**28 → 22**	**22**	**22**	**22**	**94 → 88**

b) Evolution des engagements financiers :

Malgré l'augmentation des objectifs, l'ensemble des modifications proposées entraînent une diminution globale du budget sur 5 ans du Pacte Territorial du fait notamment de la mise à jour des nouveaux montants d'aides de l'ANAH en vigueur depuis le 1er janvier 2026, comme suit :

- Budget initial : 47 287 243 €
- Budget après avenant : 38 987 489 €
- Évolution : - 8 299 755 €

Cette baisse du budget conduit à une réévaluation des engagements financiers de l'Anah et de Saint-Brieuc Armor Agglomération comme suit :

- les autorisations d'engagement prévisionnelles de l'Anah sont réévaluées à **30 750 220 €**, soit une diminution de **8 499 540 €** ;
- les autorisations d'engagement prévisionnelles de Saint-Brieuc Armor Agglomération sont réévaluées à **7 819 125 € HT**, soit une diminution de **216 370 €** car les engagements prévisionnels des co-financeurs (CARSAT et Région Bretagne) ont été intégrés à l'avenant n°1.

Coût / missions	Financeurs	Engagements initiaux	Engagements ré-évalués par avenant 1	Evolution entre les engagements initiaux et l'avenant n°1
Volet 1 : Missions d'informations, conseils et orientation (obligatoire)	Anah	747 440 €	695 474 €	-51 965 €
	Région Bretagne	ND	201 231 €	201 231 €
	SBAA	747 440 €	527 035 €	-220 405 €
	Sous-total	***1 494 880 €***	***1 423 741 €***	***-71 139 €***
Volet 2 : Missions dynamique territoriale (obligatoire)	Anah	372 043 €	591 002 €	218 959 €
	Carsat	1 988 €	15 681 €	13 693 €
	Région Bretagne	ND	201 231 €	201 231 €
	SBAA	370 055 €	374 090 €	4 035 €
	Sous-total	***744 086 €***	***1 182 004 €***	***437 918 €***
Volet 3 : Missions d'accompagnement (facultatif)	Anah	1 879 520 €	1 951 520 €	72 000 €
	SBAA	2 058 000 €	2 058 000 €	0 €
Volet 3 : Aides aux travaux (facultatif)	Anah	36 250 758 €	27 512 224 €	-8 738 534 €
	SBAA	4 860 000 €	4 860 000 €	0 €
	Sous-total	***45 048 278 €***	***36 381 744 €***	***-8 666 534 €***
Total	Anah	39 249 761 €	30 750 220 €	-8 499 540 €
	Carsat	1 988 €	15 681 €	13 693 €
	Région Bretagne	ND	402 462 €	402 462 €
	SBAA	8 035 495 €	7 819 125 €	-216 370 €
	Total	***47 287 243 €***	***38 987 489 €***	***-8 299 755 €***

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260924-DB_238_2026-DE

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260924-DB_238_2026-DE

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L.303-1 et suivants ;

VU le décret n°2009-1625 du 24 décembre 2009 relatif à l'Agence Nationale de l'Habitat (article 2) ;

VU les statuts de Saint-Brieuc Armor Agglomération et la compétence en matière d'équilibre social de l'habitat et en matière d'aménagement ;

VU la DB n°30-2025 du 13 mars 2025 autorisant la signature de la convention de Pacte Territorial avec l'ANAH (2025-2029) pour le financement de l'Espace Info Habitat ;

VU la délibération DB n°188-2025 du 16 octobre 2025 portant sur la révision et la mise à jour des intérêts communautaires ;

VU la DB n°221-2025 du 27 novembre 2025 autorisant la signature de la convention « volet accompagnement » du Pacte Territorial avec l'ANAH (2025-2029) ;

VU la délibération DB n°245-2025 du 18 décembre 2025 portant adoption du PLH (2026-2031) ;

VU la délibération DB n°247-2025 du 18 décembre 2025 portant sur le renouvellement de la délégation des aides à la pierre (2026-2031) ;

Le bureau statutaire saisi le 10 septembre 2026 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

PPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention de Pacte Territorial – France Rénov' de Saint-Brieuc Armor Agglomération déployée sur la période 2025-2029 ;

DIT que les engagements financiers de Saint-Brieuc Armor Agglomération inscrits dans le présent avenant sont conformes aux engagements du PLH en vigueur et, seront inscrits au BP 2026 et suivants ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter toutes demandes de subventions auprès de l'ANAH, de la Région Bretagne, de la CARSAT ou tout autre financeur pour financer son Service Public de la Rénovation de l'Habitat, l'Espace Info Habitat ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant ainsi que tout document afférent à son exécution, en tant que maître d'ouvrage et délégataire des aides de l'ANAH.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260924-DB_238_2026-DE

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25 et L.2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 65	Pouvoirs : 6	Total : 71	Exprimés : 71
Voix Pour : 71	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 24 septembre 2026

Le secrétaire de séance

Nathan GUINARD

Président,

Stéphane BRIEND